

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N° DE LA PÉTITION : **421-02857**

DE: MME KWAN (VANCOUVER-EST)

DATE: **LE 29 OCTOBRE 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE AHMED HUSSEN

Réponse du ministre de l'Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Délivrance de visas

TRADUCTION

RÉPONSE

L'expansion de la biométrie vise à faciliter les voyages des visiteurs légitimes, à maintenir la confiance envers le programme d'immigration du Canada, à accroître la sécurité de tous les canadiens et voyageurs au Canada et à prévenir des abus au système d'immigration. La collecte des données biométriques est reconnue à l'échelle mondiale comme étant un outil fiable pour confirmer l'identité d'une personne. Le filtrage biométrique aux fins de l'immigration devient la norme internationale, puisque plus de 70 pays utilisent déjà la biométrie pour le contrôle des migrations.

Le programme de collecte de la biométrie du Canada sera étendu à l'échelle mondiale en deux phases : depuis le 31 juillet 2018, les citoyens de pays situés en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient doivent fournir leurs renseignements biométriques (photographie et empreintes digitales) en soutien à une demande de résidence temporaire ou permanente. À compter du 31 décembre 2018, cette exigence s'appliquera aux citoyens de pays situés en Asie-Pacifique ainsi que dans les Amériques.

Dans le but de réduire le fardeau en matière d'observation de la loi, la biométrie sera valide dans le cadre de demandes de visa, de statut ou de permis de résident temporaire pour une période de 10 ans à compter de la date d'inscription des données biométriques.

Les voyageurs peuvent fournir leurs données biométriques dans n'importe lequel des Centres de Réception de Demandes de Visa ou dans les Centres de Soutien aux Demandes aux États-Unis (U.S. Application Support Center). Afin de soutenir une demande grandissante, de nouveaux équipements de collecte de la biométrie ont été ajoutés dans les Centres de Réception de Demandes de Visa dans les pays voisins de l'Iran. De plus, afin d'améliorer l'expérience client et réduire les temps d'attente dans les Centres de Réception de Demandes de Visa en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient, le Canada a récemment introduit un service optionnel de prise de rendez-vous. Ce nouveau service permet donc aux clients iraniens qui doivent fournir leurs données biométriques de mieux planifier leur visite au Centre de Réception des Demandes de Visa.

Le Canada surveille constamment son réseau de Centres de réception des demandes de visa pour veiller à ce qu'il réponde aux besoins des demandeurs. Il a l'un des plus importants réseaux de Centres de réception des demandes de visa au monde, et de 96 % à 98 % des demandeurs ont accès à un Centre de réception des demandes de visa dans leur pays de résidence. Le choix des emplacements des Centres de réception des demandes de visa s'est fait dans le but de limiter les désagréments aux demandeurs et en tenant compte de divers facteurs, comme la répartition géographique des clients et les tendances observées dans la provenance des demandes de résidence temporaire par le passé. Cela dit, il n'est pas toujours possible d'ouvrir un Centre de réception des demandes de visa dans un pays donné en raison d'un certain nombre de facteurs incluant mais ne se limitant pas à des questions de sécurité, de conditions du pays ou d'accessibilité.

Le Canada suit l'évolution de l'achalandage des Centres de réception des demandes de visa et pourrait décider d'ouvrir ultérieurement des Centres de réception des demandes de visa à d'autres endroits.